

<p style="text-align: center;">AUTOUR DU REPAS</p>	<p style="text-align: center;">D'ACCORD ? PAS D'ACCORD ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les repas et les collations devraient être des moments de répit agréables. • Chaque structure d'accueil d'enfants planifie l'horaire des activités de repas en tenant compte avant tout des besoins des enfants. • Il faudrait prévoir 30 à 40 minutes pour le repas de midi et 20 à 25 minutes pour le goûter (de l'après-midi). • L'enfant peut participer au choix de décision des collations. • Tous les enfants à partir de deux ans ont droit à se servir. • Il faut mettre très peu de tout dans les assiettes. • L'enfant doit fermer la bouche en mangeant. • L'enfant a droit de refuser de manger 2 aliments.. • Goûter un aliment donne aussi le droit à le recracher. • L'enfant aura son dessert quand tout le repas sera terminé. • L'enfant a le droit de se resservir de tout. • L'enfant doit attendre que tout le monde soit servi pour se resservir. • L'enfant sent, sait quelle quantité d'aliments il a besoin. 	